

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 06 avril 2018, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. BOSSET, Maire.

Étaient présents :

- M. Bernard BOSSET, Maire
- M. Jean-François BELGODERE
- M. Joël CROS
- Mme Danielle BARREYRE
- Mme Martine NAZARIAN
- Mme Carole DEVELAY
- M. Jean-Bernard BONNAC
- Mme Kathya GAILLARD
- M. Jean-Luc LANOELLE
- Mme Isabelle POINTIS
- M. Jean-Pierre TECHENE
- M. Patrick DUFAU
- M. Dominique LAMBERT
- M. Yannick LOTODE

Étaient excusés :

- Mme Marie-Bernadette DULAU (Procuration à Mme Nazarian)
- Mme Valérie ESQUERRE
- M. Michel FAVRE-BERTIN (Procuration à M. Cros)
- M. Sébastien LATASTE
- M. Jacques DELLION (Procuration à M. Belgodère)
- M. Mélanie MANO (Procuration à Mme Pointis)
- Mme Séverine BEIS (Procuration à Mme Barreyre)
- M. Laurent SOULARD (Procuration à M. Lambert)
- M. Patrice KADIONIK

Étaient absents :

- Mme Rose-Hélène DARROMAN
- Mme Hélène FOURNIER
- Mme Sylvie BADETS
- Mme Françoise LE BATARD

Secrétaire de Séance : Mme Carole Develay

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 12 AVRIL 2018

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses de Madame Marie-Bernadette Dulau qui a donné procuration à Mme Martine Nazarian, M. Michel Favre-Bertin qui a donné procuration à M. Joël Cros, Mme Mélanie Mano qui a donné procuration à Mme Isabelle Pointis, M. Jacques Dellion qui a donné procuration à M. J-François Belgodère, Mme Séverine Béis qui a donné procuration à Mme Danielle Barreyre, M. Laurent Soulard qui a donné procuration à M. Dominique Lambert, ainsi que M. Sébastien Lataste, Mme Valérie Esquerre et M. Patrice Kadionik.

Madame Carole Develay est désignée secrétaire de séance.

1. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire confirme l'attribution de la DETR pour l'aménagement du parking du collège. Il convient d'arrêter les dernières propositions techniques d'aménagement et les participations financières de la CdC du Bazadais et du Département.

2. FINANCES

N° D039/2018 : DELIBERATION RECTIFICATIVE (Annule et remplace la délibération N° D023/2018) SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL REGULARISATION DE L'OPERATION TRANSFERT/CESSION

Les écritures comptables rattachées aux opérations d'ordre des cessions des haras et SFR ont fait l'objet d'une régularisation sur la journée complémentaire et portées au Compte Administratif 2017.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les modifications. La délibération est la suivante :

« *Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations réalisées en 2017.*

S'agissant des ventes haras et SFR réalisées en fin d'année 2017, les opérations de transfert de sortie de l'actif et de plus-values ont fait l'objet d'une régularisation par les services du Comptable public et doivent être inscrits au Compte Administratif 2017.

Pour rappel, ces opérations d'ordre d'un montant de 257 800 € sont rattachées au chapitre 042 en Fonctionnement et 040 en Investissement.

Les opérations régularisées font ressortir les résultats définitifs au Compte Administratif 2017 du budget général comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	4 180 826.05	4 711 334.58	530 508.53
Investissement	2 232 080.62	2 539 738.64	307 658.02
TOTAL	6 412 906.67	7 251 073.22	838 166.55

L'excédent de clôture est de 727 564.05 € en :

- Excédent de fonctionnement : 696 042.83 €
- Excédent d'investissement : 31 521.22 €

Les Restes A Réaliser en investissement au 31/12/2017 présentent un besoin de financement de 695 252.00 € pour un montant de dépenses de 1 958 307 € et de Recettes de 1 290 055 €.

La répartition en section d'Investissement et Fonctionnement en incluant les RAR est donc la suivante :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	4 180 826.05	5 407 377.41	1 226 551.36
Investissement	4 217 387.62	3 861 314.86	356 072.76

L'excédent global de clôture réellement disponible est donc de **870 478.60 €**.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		696 042.83 €		31 521.22€		727 564.05€
Opérations de l'exercice	4 180 826.05€	4 711 334.58€	2 232 080.62€	2 571 259.86€	6 412 906.67€	7 251 073.22€
TOTAUX	4 180 826.05€	5 407 377.41€	2 232 080.62€	339 179.24€	6 412 906.67€	7 978 637.27€
Résultats de clôture		1 226 551.36 €		81 379.24€		1 565 730.60€
Restes à réaliser			1 985 307.00€	1 290 055.00€	1 985 307.00€	1 290 055.00€
Totaux cumulés	4 180 826.05€	5 407 377.41€	4 217 387.62€	3 861 314.80€	8 398 213.67€	9 268 692.77€
RESULTATS DEFINITIFS		1 226 551.36 €	356 072.76€			870 478.60€

M. le Maire s'étant retiré, après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ANNULE ses délibérations N° D023/2018 du 12 mars et N° D034/2018 du 03 avril 2018.

APPROUVE la présente régularisation portant sur un excédent global de clôture de 870 478.60 €.

La présente délibération est approuvée à **l'unanimité**. »

N° D040/2018 : DELIBERATION RECTIFICATIVE (annule et remplace la délibération D024-2018 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017) - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - RESTE A REALISER

Une modification des reports des restes à réaliser a été apportée au CA 2017 de l'assainissement.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les modifications et annule ses délibérations N° D024-2018 du 12 mars 2018 et N° D035-2018 du 03 avril 2018.

« Monsieur Jean-Pierre Téchené indique que le report des Restes à Réaliser 2017 sur les opérations de dépenses d'Investissement est à modifier. Les opérations régularisées font ressortir les résultats définitifs au Compte Administratif 2017 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	398 191.92	340 510.00	-57 681.92
Investissement	607 345.44	487 209.54	-120 135.90
TOTAL	1 005 537.36	827 719.54	- 177 817.82

L'excédent de clôture constaté au 31/12/2017 est de 725 073.62 € et se décompose comme suit :

- Excédent d'exploitation de 210 529.01 €
- Excédent d'investissement de 514 544.61 €

Les restes à réaliser modifiés au 31/12/2017 présentent un déficit de 382 408.70 € pour un montant de Dépenses de 441 580.69 € et de recettes de 59 171.98 €.

La répartition en incluant les Restes à réaliser est donc la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	398 191.92	551 039.01	152 847.09
Investissement	1 048 926.13	1 060 926.13	12 000.00
TOTAL avec RAR	1 447 118.05	1 611 965.14	164 847.09

L'excédent global de clôture réellement disponible est donc de + 152 847.09 €.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		210 529.01 €		514 544.61 €		725 073.62€
Opérations de l'exercice	398 191.92 €	340 510.00 €	607 345.44 €	487 209.54 €	1 005 537.36€	827 719.54€
TOTAUX	398 191.92 €	551 039.01 € [®]	607 345.44 €	1 001 754.15€	1 005 537.36€	1 552 793.16
Résultats de clôture		152 847.09 €		393 408.71 €		546 255.80 €
Restes à réaliser			441 580.69€	59 171.98 €	453 580.69 €	59 171.98 €
Totaux cumulés	398 191.92 €	551 639.01 €	1 048 926.13 €	1 060 926.13€	1 459 118.05€	1 611 965.14€
RESULTATS DEFINITIFS		152 847.09 €		12 000 €		164 847.09 €

M. le Maire s'étant retiré, appelé à délibérer, le Conseil Municipal,
ANNULE ses délibérations N° D024-2018 du 12 mars 2018 et N° D035-2018 du 03 avril 2018.
APPROUVE la présente régularisation portant sur un excédent global de clôture de 152 847.09 €.
 La présente délibération est approuvée à l'unanimité. »

N° D041/2018 : COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2017 du trésorier étant conforme au compte administratif 2017 assainissement, l'assemblée approuve le compte à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-

François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

« *Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

DECLARE que le compte de gestion du **budget annexe de l'assainissement** dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017 du receveur municipal du budget annexe d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente. »

N° D042/2018 : COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER– BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le compte de gestion du trésorier conforme au CA 2017 est approuvé par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

« *Le Conseil Municipal,*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

DECLARE que le compte de gestion du **budget annexe Lotissement** dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017 du receveur municipal du budget annexe lotissements est approuvé à l'unanimité.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente. »

COMPTE DE GESTION 2017 – REGIE AUTONOME FETE DES BŒUFS GRAS

N'ayant pas été transmis par le Comptable public, le vote est reporté à un prochain conseil municipal.

COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

N'ayant pas été transmis par le Comptable public, le vote est reporté à un prochain conseil municipal.

N° D043/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de clôture de 2017 du budget général et notamment :

- Solde d'exécution 2017 en section de fonctionnement : 1 226 551.36 €
- Solde d'exécution 2017 en section d'investissement : 339 179.24 €
- Besoin de financement : 695 252.00 €
- Excédent de fonctionnement 2018 : 870 478.60 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats 2017 au budget général **à la majorité** par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Ont voté contre M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le : 08/04/2018	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	530 508,53
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	696 042,83
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 226 551,36
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	339 179,24
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-695 252,00
Besoin de financement F. = D. + E.	356 072,76
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 226 551,36
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	356 072,76
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	870 478,60
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

N° D044/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats au compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT 2017 sont les suivants :

- En section d'exploitation :	152 847,09 €
- En section d'investissement :	394 408,71 €
- Besoin de financement :	0
- Résultat à affecter au BP 2018 :	152 847,09 €

L'affectation du compte assainissement au compte administratif 2017 est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Ont voté contre : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-57 681,92
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	210 529.01
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	152 847.09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	394 408.71
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-382 408.70
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	152 847.09
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	152 847.09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés

N° D045/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats au compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT 2017 sont les suivants :

- Solde d'exécution 2017 en section de fonctionnement : 105 588.16 €
- Solde d'exécution 2017 en section d'investissement : -104 432.55 €

Le budget lotissement ne fait pas l'objet d'affectation. Les soldes des deux sections sont repris au BP 2018.

L'affectation des résultats - lotissement est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle,

Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	105 588.16
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	105 588.16
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-104 432.55
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION =C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

N° D046/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME FETE DES BŒUFS GRAS

Monsieur le Maire indique que le résultat du compte administratif Régie autonome Fête des bœufs gras 2017 est le suivant :

- En section de fonctionnement : -9 022.94 €

Le résultat à affecter au BP 2018 est de -9 022.94 €.

L'affectation du compte Régie autonome de la fête des bœufs gras est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac,

Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 729,64
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	706.70
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-9 022.94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-9 022.94

N° D047/2018 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2018

Mme Danielle Barreyre donne information de l'ensemble des subventions 2018 attribuées aux associations.

A l'unanimité des présents, les subventions 2018 ont été approuvées.

« Mme Danielle BARREYRE propose au Conseil Municipal d'octroyer les subventions municipales au titre de l'exercice 2018 à partir des informations qui ont été communiquées aux conseillers municipaux en même temps que la convocation de la présente réunion. »

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

Vu, l'avis des commissions « sport » et « culture » ;

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant 2018
RUGBY	25 000.00 €
JUDO	1 900.00 €
TENNIS	2 350.00 €
NATATION	1 450.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400.00 €
BASKET	2 850.00 €
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET SPORTIVE	2 100.00 €
ATHLETISME	5 250.00 €
CYCLOTOURISME	500.00 €
PELOTE BASQUE	1 350.00 €
HAND BALL	3 400.00 €
TENNIS DE TABLE	1 000.00 €
BAZAD'A PIED	530.00 €
BADMINTON	100.00 €
AIKIDO	300.00 €
BAZAS SPORT NATURE	300.00 €
LA PETANQUE	500.00 €
Club OMNISPORT	2 390.00 €
PATRONAGE BAZADAIS	15 900.00 €
V.C.B.B.B.	1 450.00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant 2018
LES AMIS DU BAZADAIS	1 200.00 €
LOUS DE BAZATS	2 200.00 €
BAZAS CULTURE	850.00 €
AMIS DE LA CITE	700.00 €
SOCIETE LA BAZADAISE	3 700.00 €
ECOLE DE DANSE	800.00 €
CLUB TAURIN	100.00 €
COMITE DES FETES(fêtes St Jean)	8 000.00 €
PLACE DES ARTS	800.00 €
LES TROUBADOURS DU 3ème MILLENAIRE	7 050.00 €
BAZAS CULTURE CINEMA (projectionniste & chauffage)	5 500.00 €
BIG BAZAS	120.00 €
TRAD A BAZAS	80.00 €
VOISINS DU BEY	100.00 €
Les Amis de la Cathédrale	200.00 €
Association pour la sauvegarde de l'Apothicaiererie	150.00 €
Association TIP TOP	100.00 €
Musique en Bazadais	400.00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
ANIMATION LOISIRS DES PERSONNES AGEES DE L'HOPITAL	150.00 €
Association "ACCUEIL ST VINCENT"	900.00 €

Entraide des familles en Bazadais	100.00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
AERO-CLUB	100.00 €
BROUQUITET	500.00 €
A.C.C.A.	600.00 €
DONNEURS DE SANG	500.00 €
CLUB DU 3ème AGE	1 000.00 €
F.N.A.C.A.	200.00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100.00 €
Jeunes Sapeurs pompiers	200.00 €
FNATH	100.00 €
ASSOCIATIONS EDUCATIVES	
ASSOCIATION AIDE A LA JEUNESSE	800.00 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 500.00 €
ASSOCIATIONS AGRICOLES	
COMICE AGRICOLE	1 010.00 €
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELEVAGE BOVIN DU BAZADAIS	800.00 €
Excellence Bazadaise	3 500.00 €
SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES	
C.C.A.S. (œuvres sociales - Amicale du Personnel territorial)	300.00 €
ADEB	2 500.00 €
INSTITUT BERGONIE	200.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200.00 €
Lycée agricole 2018 Trophée National	500.00 €
Rétro mobile club	2 500.00 €
Lous de bazats	0.00 €
Les caps Negues	500.00 €
La Bazadaise	1 000.00 €
Cercle des travailleurs	100.00 €
USB Rugby Journée éducative et sportive du 01/06/18	1 610.00 €
Tennis	1 500.00 €

La dépense est inscrite au budget primitif 2018.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité, En tant que Président d'une association, M. Yannick Lotodé ne prend pas part au vote. »

N° D048/2018 : CONVENTION D'OBJECTIFS avec l'USB Section RUGBY

Mme Danielle Barreyre donne lecture de la convention portant sur les conventions d'objectifs du club de rugby dont la subvention communale, supérieure à 23 000 €, est obligatoire.

Monsieur Yannick Lotodé s'interroge sur les modalités de versement des subventions, qui doivent être indiquées dans les statuts de l'omnisport.

Madame Danielle Barreyre indique que l'omnisport est un outil qui ne fonctionne pas pleinement et souhaite que se mette en place une réelle mutualisation de l'ensemble des sections. Elle précise que l'omnisport est néanmoins dans une démarche d'audit.

Monsieur Yannick Lotodé s'interroge sur la formation des dirigeants.

Madame Danielle Barreyre répond qu'une formation a été proposée par le Département mais faute de participants, la formation a été annulée.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile d'établir des critères d'attribution des subventions favorables et adaptées à toutes les sections.

La convention d'objectifs est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

S'est abstenu : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard),
M. Yannick Lotodé, président de l'USB Cyclo club n'a pas pris part au vote.

La délibération est la suivante :

« Mme Danielle BARREYRE rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions législatives et réglementaires, une convention d'objectifs doit être signée avec l'USB Section RUGBY dès lors que le montant de la subvention municipale annuelle est supérieur à 23 000 €. Une convention d'objectifs a été adressée à chaque conseiller avec la convocation. Celle-ci est complétée des objectifs du club dont le document est remis à chaque conseiller avant la présente séance.

Mme Danielle BARREYRE précise au Conseil Municipal que ces modalités ne font que reprendre les moyens mis en place depuis plusieurs années.

Mme Danielle BARREYRE demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- *Vu, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000*
- *Vu, le budget primitif 2018 de la commune*
- *Vu, la délibération N° D047/2018 attribuant les subventions municipales aux associations au titre de l'exercice 2018 ;*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec les co-présidents de l'USB Section RUGBY au titre de l'exercice 2018.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

N° D049/2018 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET 2018 DU CCAS

Madame Martine Nazarian donne lecture de l'attribution de la participation communale au CCAS d'un montant de 15 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de la participation communale au CCAS.

La délibération est la suivante :

« Mme Martine NAZARIAN propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation de 15 000 € destinée à équilibrer le budget 2018 du C.C.A.S. de Bazas.

Mme Martine NAZARIAN demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE *d'attribuer une participation de 15 000 € au budget 2018 du C.C.A.S.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

CHARGE *Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »*

N° D050/2018 : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC BAZAS ENERGIES

Madame Isabelle Pointis donne lecture de l'avenant N° 3 avec Bazas Energies pour définir la participation financière entre la commune et Bazas Energies.

Monsieur Dominique Lambert indique que ces excédents ont vocation à financer des opérations d'investissement.

Monsieur le Maire indique que Bazas Energies assure un important programme en 2018 sur l'éclairage public en lien avec la Commune. Par ailleurs, les conventions et avenants financiers ont fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes validant ainsi les modalités réglementaires et légales des versements des parts abonnés, acomptes et excédents. Les sommes ainsi affectées dépendent des comptes administratifs des Régies.

Monsieur le Maire fait remarquer que pour 2018, l'excédent d'électricité est moindre ; à l'inverse, l'excédent de gaz a été revu à la hausse. Néanmoins, les deux cumulés restent inférieurs aux montants précédemment perçus. La commune et Bazas Energies travaillent de concert sur l'ensemble des programmes.

L'avenant N° 3 à la convention financière avec BAZAS ENERGIES est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Ont voté contre : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

La délibération est la suivante :

« Mme Isabelle POINTIS expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention signée avec la nouvelle Régie BAZAS ENERGIES, une délibération est obligatoire pour définir les montants de remboursement par la Régie municipale BAZAS ENERGIES.

En conséquence, la Régie municipale BAZAS ENERGIES exploitant les services Gaz et Electricité reversera à la Commune de Bazas :

Au titre du Gaz :

-L'excédent 2017 Gaz pour 125 000.00 €

Au titre de l'Electricité :

-L'excédent 2017 Electricité 75 400.00 €

-L'acompte 2018 sur la taxe sur la consommation finale d'électricité 100 000.00 €

-Le remboursement de l'annuité d'emprunt pour renforcement
d'électrification urbain pour 2 415.08 €

Au titre de l'exploitation du service de la station de traitement des eaux usées, la Régie BAZAS ENERGIES reversera à la Commune de Bazas :

Au titre de l'Assainissement :

-Le remboursement des rémunérations et compléments de rémunération versés
aux agents mis à disposition de la Régie municipale BAZAS ENERGIES 87 000 €

-Le reversement par la régie municipale BAZAS ENERGIES des abonnements .. 29 000 €

-La surtaxe communale prévisionnelle, collectée par l'exploitant auprès
des abonnés pour un montant maximum de 100 000 €

-Et auprès des usagers du service de la station de traitement des eaux usées 24 575 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE que BAZAS ENERGIES reversera à la commune au titre de l'exercice 2018 :

La Régie BAZAS ENERGIES exploitant les services du Gaz et Electricité reversera à la Commune de Bazas :

Au titre du Gaz :

-L'excédent 2017 Gaz pour 125 000 €

Au titre de l'Electricité :

-L'excédent 2017 Electricité 75 400 €

-L'acompte 2018 sur la taxe sur la consommation finale d'électricité 100 000 €

-Le remboursement de l'annuité d'emprunt pour renforcement
d'électrification urbain pour 2 415.08 €

La Régie BAZAS ENERGIES exploitant le service de la station de traitement des eaux usées reversera à la Commune de Bazas :

Au titre de l'Assainissement :

-Le remboursement des rémunérations et compléments de rémunération versés
aux agents mis à disposition de la Régie municipale BAZAS ENERGIES 87 000 €

-Le reversement par la régie municipale BAZAS ENERGIES des abonnements 29 000 €

-La surtaxe communale prévisionnelle, collectée par l'exploitant auprès des
abonnés pour un montant maximum de 100 000 €

-et auprès des usagers du service de la station de traitement des eaux usées 24 575 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

La présente délibération est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Ont voté contre M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

N° D051/2018 : FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

M. Jean-Luc Lanoelle propose que les taux de la fiscalité locale soient inchangés et donne lecture des taux de fiscalité 2018, à savoir :

➤ TAXE D'HABITATION	14.11 %
➤ TAXE FONCIERE (bâti)	14.65 %
➤ TAXE FONCIERE (non bâti)	41.45 %

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un bel effort de la Commune compte tenu de la situation (Cf reversement CLECT) et de rappeler que beaucoup de communes ont augmenté leur fiscalité. Monsieur le Maire rappelle également que le PPI prévoyait une augmentation constante et annuelle de 2%.

La délibération suivante est approuvée à l'unanimité.

« Monsieur Jean-Luc Lanoëlle propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux communaux de la fiscalité directe locale de 2017 pour l'année 2018, à savoir :

➤ TAXE D'HABITATION	14.11 %
➤ TAXE FONCIERE (bâti)	14.65 %
➤ TAXE FONCIERE (non bâti)	41.45 %

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

MAINTIENT pour 2018, les taux de la fiscalité directe locale pour la commune suivants :

➤ TAXE D'HABITATION	14.11 %
➤ TAXE FONCIERE (bâti)	14.65 %
➤ TAXE FONCIERE (non bâti)	41.45 %

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

N° D052/2018 : BUDGET GENERAL 2017

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la Ville 2018 chapitre par chapitre et par opérations en section d'Investissement.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent aux montants de :

- En dépenses	4 819 487.59 €
- En recettes d'investissement	2 931 902.58 €

Monsieur Dominique Lambert souhaite savoir sur les estimations du PIEN sont arrêtées.

Monsieur le Maire précise que le marché est en cours , seuls deux lots restent à analyser. Le second appel d'offres est au plus près de l'estimation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget général 2018 à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac,

Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Ont voté contre : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

La délibération est la suivante :

« Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Ville 2018 et donne lecture de la vue d'ensemble puis chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et article par article pour la section d'investissement.

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce budget annexé à la présente.

La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement	4 819 487.59 €
- Section d'investissement	2 931 902.58 €
Total	7 751 390.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

***ADOpte à la majorité** le Budget général 2018 de la Ville de Bazas par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.*

Ont voté contre M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

N° D053/2018 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

M. J-François Belgodère donne lecture du budget primitif 2018 – annexe Assainissement chapitre par chapitre en section de l'exploitation et par opération en section d'investissement.

Les dépenses et recettes s'équilibrent

- en section d'exploitation à la somme de	524 401.22 €.
- En section d'investissement à la somme de	688 654.18 €

Le budget annexe Assainissement est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

La délibération est la suivante :

« M. Jean-François Belgodère propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du budget annexe ASSAINISSEMENT 2018 conformément au document annexé à la présente.

La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation	524 401.22 €
- Section d'investissement	688 654.18 €
Total	1 213 055.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à la majorité le Budget annexe **ASSAINISSEMENT 2018** par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

N° D054/2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018

Monsieur le Maire donne lecture du budget annexe Lotissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes de :

- Section de fonctionnement	440 020.71 €
- Section d'investissement	243 865.10 €

Le budget annexe LOTISSEMENT est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

La délibération est la suivante :

« M. Jean-François Belgodère propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du budget annexe 2018 à savoir les dépenses et les recettes reportées. La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement	440 020.71 €
- Section d'investissement	243 865.10 €
Total	683 885.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à la majorité le Budget annexe **LOTISSEMENT 2018** par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

N° D055/2018 : BUDGET REGIE AUTONOME DES BŒUFS GRAS 2018

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la Régie Autonome des bœufs gras 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 83 972.94 €

Monsieur Yannick Lotodé demande à quoi correspondent les recettes inscrites au chapitre 70.

Il est répondu que ce sont les recettes dues à la vente des repas.

Le budget primitif de la Régie Autonome des bœufs gras 2018 est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Se sont abstenus : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

« Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Régie Autonome des bœufs gras 2018 de la Ville et donne lecture de la vue d'ensemble puis chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et article par article pour la section d'investissement.

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce budget annexé à la présente.

La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement	83 972.94 €
- Section d'investissement	0
Total	83 972.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à la majorité le budget primitif de la Régie Autonome des bœufs gras 2018 de Bazas par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.
Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

N° D056/2018 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Joël Cros donne lecture des créances admises en non-valeur pour un montant total de 7 521.10 € et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur des dettes pour un montant total de 7521.10 €.

La délibération est la suivante :

« Monsieur Joël CROS expose au Conseil Municipal qu'à la demande du comptable public, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des dettes devenues irrécouvrables correspondant à des créances de 2010/2017.

Monsieur Joël CROS demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu la demande du Comptable Public sollicitant l'admission en non-valeur de dettes devenues irrécouvrables après avoir utilisé tous les moyens pour recouvrer ces créances ;

- Vu la demande du Comptable public sollicitant l'annulation des titres concernés dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel à l'encontre de plusieurs personnes ;

DECIDE d'admettre en non-valeur des dettes pour un montant total de 7521.10 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de 2018.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

3. URBANISME

N° D057/2018 : Vente de la propriété communale (section AC N° 16) dite ancienne maison du gardien du cimetière à M. et Mme Christelle et Vincent BLACHERE

Monsieur Jean-François Belgodère informe le Conseil Municipal de l'achat du bien communal cadastré Section AC n° 16, chemin de la Couronne par M. et Mme Blachère pour un prix d'achat arrêté par le service des Domaines à la somme de 43 700 € HT.

Monsieur Dominique Lambert s'interroge sur l'estimation des Domaines, l'estimant en dessous des prix du marché. Il précise qu'il aurait fallu neutraliser la porte donnant face au monument aux morts, l'accès d'entrée ou de sortie n'étant pas avantageux pour la ville ni pour le propriétaire.

Monsieur Dominique Lambert précise que ce secteur présente un enjeu d'urbanisme intéressant et à définir dans le cadre du programme PLH, ou du PADD.

Monsieur Jean-François Belgodère précise que l'habitation en question est dans un état très dégradé en cohérence avec l'estimation des domaines.

Monsieur le Maire rappelle que ce secteur avait déjà fait l'objet de projets avec notamment l'acquisition des garages pour permettre le désenclavement des Régies. La proximité du lycée fait que le logement est constamment squatté et détérioré, malgré les interventions de la Gendarmerie et de la police municipale.

La délibération suivante est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

Ont voté contre : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard).

S'est abstenu : M. Yannick Lotodé.

« Monsieur Jean-François Belgodère informe le Conseil Municipal M. et Mme Christelle et Vincent BLACHERE sont intéressés par l'achat de la propriété communale cadastrée section AC N° 16 située chemin de la Couronne (31 bis cours Gambetta), et ont signé une promesse d'achat au prix de 43 700 € HT correspondant à l'estimation du service des Domaines.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Vu, les articles L 2121.29 du C.G.C.T. stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;
- Vu, l'article L 2241.1 et suivants du C.G.C.T. précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières réalisées par la commune, que toute cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal ;
- Considérant que l'immeuble situé lieu-dit « chemin de la Couronne » appartient au domaine privé de la commune ;
- Considérant que le bien n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;
- Vu, l'estimation de la valeur vénale du bien d'un montant de 43 700 € établi par le Service des Domaines ;
- Vu, la promesse d'achat de M. et Mme BLANCHERE s'engageant à acquérir de la Commune de Bazas, l'ensemble immobilier cadastré section AC ° 16 ;

DECIDE de vendre à M. et Mme Christelle et Vincent BLACHERE demeurant à Bazas, 8 avenue du Général Leclerc, la propriété privée de la Commune cadastrée section AC N° 16 d'une superficie de 591 m² au sis 31 bis cours Gambetta, pour le prix global et forfaitaire de quarante-trois mille sept cent euros (43 700 €).

DECIDE que l'acquéreur prendra en charge les frais notariés.

CHARGE l'office notarial SCP Laurent LATOURNERIE & Éric CHATAIGNER, notaires associés à Bazas, de représenter la commune pour cette cession.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente ou en cas d'absence un adjoint, de signer tous actes en découlant.

Cette délibération est approuvée à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.

M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) vote contre et M. Yannick Lotodé s'abstient.

»

4. CULTURE

N° D058/2018 : PIEN EQUIPEMENT NUMERIQUE (phase 2) – demandes de subventions

Monsieur Joël Cros précise que par délibération D034/2017 des subventions ont été sollicitées et attribuées par l'Etat et le Département au titre de la phase 1 de l'opération équipement numérique du PIEN. La phase 2 porte sur l'équipement numérique complémentaire pour un montant de 33 400 €. L'Etat est sollicité au titre d'une subvention à hauteur de 15 030 €, le Département est sollicité au titre d'une subvention à hauteur de 10 020 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'acquisition de l'équipement numérique conformément au plan de financement ci-dessus énoncé à la majorité par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau. Se sont abstenus : M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard), M. Yannick Lotodé.

« Monsieur Joël Cros rappelle que par délibération N° D034/2017 du 10 avril 2017, des subventions ont été sollicitées et attribuées par l'Etat et du Département afin de doter le Pôle de l'image, d'un parc matériel informatique spécialisé correspondant à la phase 1 de l'opération.

La deuxième phase porte sur l'équipement numérique pour un coût total de 33 400 €.

Monsieur Joël Cros indique au Conseil Municipal que l'État et le Département participent au financement des projets de développement de services numériques innovants.

Le plan de financement pour la deuxième phase est le suivant :

Montant des équipements numériques	33 400 €
-Aide de l'Etat Drac 45%	15 030 €
-Aide du département 25% (+ coefficient de solidarité 1,2)	10 020 €
-Quote-part restant à la charge de la commune	8 350 €

La Commune préfinancera la TVA.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver le projet d'acquisition de l'équipement numérique conformément au plan de financement ci-dessus énoncé.

SOLLICITE l'aide de l'Etat (DRAC) au taux de 45 % soit d'un montant de 15 030 €.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 25 % (avec coefficient 1,2) soit d'un montant de 10 020 €.

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions au titre de la quote-part restant à la charge de la commune et à préfinancer la TVA.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à **la majorité** par M. Bernard Bosset, M. Jean-François Belgodère (procuration de M. J. Dellion), M. Joël Cros (procuration de M. Favre-Bertin), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme S. Béis), Mme Martine Nazarian (procuration de Mme M-B Dulau), Mme Carole Develay, M. J-Bernard Bonnac, Mme Kathya Gaillard, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis (procuration de Mme M. Mano Mercade), M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau.
Se sont abstenus M. Dominique Lambert (Procuration de M. Soulard) et M. Yannick Lotodé. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h26.